



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 JUILLET 2023

L'An deux mille vingt-trois le 5 JUILLET à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 29 JUIN deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA (à partir du rapport 23/79), Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Sandrine GENIN, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Monsieur Laurent JANUEL, Madame Cécile MARCHAND, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

Absents représentés : Madame Martine MORELLON (a donné procuration à Madame Sandrine GENIN), Monsieur Marc LEONARD (a donné procuration à Monsieur Gregory NOWAK), Monsieur Cédric LAURENT (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Madame Monia BEN SLAMA (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE jusqu'au rapport 23/78), Monsieur Frédéric GIORGIO (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Madame Françoise DUMAS (a donné procuration à Madame Claire REBOUL).

Absente non représentée : Madame Catherine POINSON.

Secrétaire de séance : Madame Céline VEDRENE est désignée secrétaire de séance.

Rapport n° 23/77 – URBANISME

Rapporteur : Monsieur Jean-François PERRAUD

**ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN POUR
L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN RURAL n°11 - AVENUE MOULINS
LES METZ
PARCELLES CADASTREES AB N°345 et 348**

Publié le : 6 juillet 2023

Transmis en Préfecture le : 6 juillet 2023

Exécutoire le : 6 juillet 2023

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

A l'occasion d'un dossier de division en vue de créer un lot à bâtir sur la parcelle AB n°292 sise 32 avenue Moulins les Metz, pour créer les parcelles cadastrées AB 345, 346 et 347 (Cf. plan de situation), il a été constaté une omission de régularisation de la rétrocession, faite il y a plusieurs années, au profit de la Commune d'une bande de terrain pour élargissement de l'avenue Moulins les Metz, et d'un bout de terrain situé à l'angle du chemin rural n°11. L'élargissement de l'avenue Moulins les Metz, et l'angle du chemin rural n°11 ont déjà fait l'objet d'aménagement de voirie.

Pour régulariser la situation, il y a lieu :

- D'acquérir la parcelle cadastrée AB numéro 348, d'une superficie d'environ 45 m²,
- De corriger l'emprise cadastrale de la parcelle AB numéro 345, afin de créer un terrain d'une superficie d'environ 18 m², que la commune va acquérir. (Cf. plan de division ci-joint). Actuellement, ce terrain a été intégré, par erreur, au domaine public.

Un accord a été trouvé avec le propriétaire de ces terrains : Monsieur Gérard LANCON accepte la cession desdites parcelles à l'euro symbolique.

La Commune prendra en charge les frais de notaire et de géomètre qui sont liés à la transaction. Elle désignera Me TACUSSEL, notaire à Chaponost, pour la rédaction de l'acte authentique.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée AB n°348 (d'une superficie de 45 m²), et du terrain (d'environ 18 m²) issue de la parcelle cadastrée AB n°345, appartenant à M. Gérard LANCON, étant entendu que la Commune prendra en charge les frais d'acte et de géomètre qui y sont liés,
- **Dit** que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget de la Commune,
- **Charge** Me TACUSSEL, notaire à Chaponost, de la rédaction de l'acte authentique,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit acte et tout document s'y rapportant.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

Pour extrait conforme,

Le maire,
Damien COMBET

La secrétaire,
Céline VEDRENE

